

PRIX DE L'ABONNEMENT
 Pour LYON et le DÉPARTEMENT DU RHÔNE.
 16 francs pour trois mois,
 22 francs pour six mois,
 64 francs pour l'année.
 Hors du Département, 1 f. de plus par trimestre.



LE CENSEUR,

JOURNAL DE LYON.

ON S'ABONNE :

À LYON, au Bureau du Journal, rue des Celestins, n° 6, au 1^{er}.
 À PARIS, chez MM. LEJOLIVET et COMP^o, directeur de l'Office - Correspondance, rue Notre - Dame - des - Victoires, n° 46, et chez M. DEGOUVE - DENUNCQUES, rue Lepelletier, 3.

Les lettres et envois concernant la rédaction doivent être adressés, francs de port, à M. RITTEZ, rédacteur en chef du journal.

LE CENSEUR paraît tous les jours excepté le mardi. — Il donne les nouvelles VINGT-QUATRE HEURES avant les journaux de Paris.

AVIS. — MM. les Actionnaires du CENSEUR sont prévenus que leur réunion annuelle aura lieu le jeudi 29 avril courant, à sept heures du soir, dans les bureaux du journal, rue des Celestins, 6.
 MM. les Actionnaires absents sont priés de se faire représenter dans la susdite réunion par un membre de la Société, en lui donnant une procuration spéciale.

LYON, LE 15 AVRIL 1847.

DU DROIT SUR LES BESTIAUX ET SUR LES CÉRÉALES.
 (2^e Article.)

Les privilèges en France ne sont pas facilement détruits ; vainement la raison publique essaie-t-elle de les saper, les intérêts généraux réclament-ils hautement, ils s'implantent malgré toutes les oppositions, ils fonctionnent tranquillement, ils créent à leur tour des intérêts sur lesquels ils s'appuient, et il faut ou des commotions politiques ou des circonstances exceptionnelles pour les briser. Depuis que la Restauration imagina, nous avons dit dans quel but, le droit sur les bestiaux et l'échelle mobile sur les blés, des récriminations de toutes sortes ont attaqué cette déplorable combinaison qui, pour enrichir quelques individus, condamnait les masses à des privations cruelles. La Restauration, qui avait inventé ce système inusité jusque-là, fut sourde à toutes les plaintes. C'était plus que le rétablissement d'anciens privilèges, c'était la création de privilèges inconnus ; il fallait dompter ce peuple au bénéfice de la grande propriété, et l'on employait à cette œuvre des lois économiques autant que des lois politiques.

La révolution de juillet, imprévoyante comme ceux qui triomphent, trop confiante dans sa force pour prendre des précautions contre l'ennemi, passa sans s'occuper des intérêts matériels, sans songer aux lois de douane. Elle fut si promptement détrônée, elle eut si tôt à disputer ses institutions à un pouvoir qui la reniait, la trahissait, qu'il ne lui vint pas à l'esprit qu'elle pourrait rien obtenir contre les privilèges créés. Toutes les forces du pouvoir qu'elle avait élevé conspiraient le maintien de ce qu'elle avait voulu renverser ; elle n'avait dès lors plus rien à espérer. La presse démocratique réclama, elle ne fut pas écoutée ; des pétitions saisirent la chambre de la question, un illustre député du centre s'écria qu'une invasion de cosaques serait moins dangereuse qu'une invasion de bœufs étrangers. C'en était fait pour long-temps, lorsque la dernière récolte est venue compromettre la providence sur laquelle on compte depuis dix-sept ans, qu'on remercie chaque année dans le discours du trône, et ouvrir enfin les yeux au pouvoir.

Il a peur ; l'émeute poussée par la faim se dresse devant lui et l'épouvante ; le trône qui a résisté aux attaques des partis pourrait crouler dans une commotion, résultat de la misère publique, et il s'agit de prendre des précautions contre l'émeute de la famine comme on en a pris contre l'émeute politique. A la bonne heure ! Pour la première fois le pouvoir trouvera dans une pensée d'égoïsme une inspiration généreuse. Déjà l'échelle mobile est suspendue, et on annonce la présentation d'un projet de loi qui supprimerait le droit sur les bestiaux. Quel que soit le motif qui dirige les hommes du pouvoir, quoique nous soyons bien convaincus qu'ils cèdent à la peur et non à un sentiment d'humanité, nous acceptons la

réforme projetée comme une chose utile, heureuse, désirable, et il ne nous viendra jamais à la pensée de repousser ce que nous reprochons depuis dix ans à nos ennemis de ne pas nous donner.

Le pouvoir accepte enfin nos idées sur ce point, il vient à nous ; il obéit à un intérêt privé, nous le savons bien, il cède à une nécessité, mais en politique les lois restent, et la pensée qui les a dictées est promptement oubliée par les peuples ; les générations qui suivent ne s'en doutent seulement pas.

Il y a dans cette affaire des subsistances une question de principe d'abord, une question de circonstances ensuite. Une question de principe : il nous semble de toute justice que le blé et les bestiaux, c'est-à-dire ce qui sert à l'alimentation du pays, soient exempts de tout droit ; il est absurde que la nation tout entière s'impose un surcroît de dépenses, prive une partie de ses membres d'une nourriture favorable au développement des forces, et cela pour servir les intérêts de quelques hommes. Si les douanes sont établies seulement pour fournir à l'Etat des revenus nécessaires, des moyens d'administration, il est certains objets qui doivent passer librement la frontière, parce que le mal résultant de l'impôt qui les grève est de beaucoup supérieur à l'avantage que donne la perception. Une question d'opportunité : ce n'est pas au milieu d'une crise qui dure depuis sept mois, quand le pain est monté à un prix exorbitant, quand l'Etat, les communes font des sacrifices, soit pour augmenter l'allocation des bureaux de bienfaisance, soit pour amoindrir l'augmentation du prix des subsistances en faveur des classes peu aisées, que l'on pourrait contester la nécessité de supprimer les entraves qui arrêtent les denrées à la frontière.

S'il est juste en principe, s'il est opportun de supprimer le droit sur les bestiaux et sur les blés, pourquoi donc ne pas se hâter ? Il est temps de rassurer l'avenir, et surtout de lui donner des garanties contre le retour de la situation actuelle ; les peuples et leurs gouvernements seraient bien aveugles s'ils ne profitaient pas des malheurs qui les frappent pour modifier leurs lois dans ce qu'elles ont de contraire aux intérêts généraux. Les feuilles publiques, il est vrai, ne sont pas unanimes sur l'excellence de la mesure, et quelques unes ont préféré travailler en faveur des propriétaires privilégiés qu'en faveur de la grande majorité de la nation. La Presse est de ce nombre.

La Presse a développé dernièrement, dans plusieurs articles, cette théorie que l'emploi de la viande était, dans les circonstances actuelles, et en raison du prix des céréales, plus économique que l'emploi du pain. Elle a accumulé les raisonnements pour prouver la bonté de son système qui, du reste, était assez bien compris pour n'avoir pas besoin d'une aussi chaleureuse défense ; elle a fait plus, descendant complètement dans des détails de ménage, ou, si l'on veut, d'exploitation manufacturière ou agricole, elle a donné jusqu'à la formule d'une soupe fort nutritive, en indiquant exactement les éléments qui devaient la composer, le prix de revient et le nombre d'hommes qu'elle devait alimenter. Il est très vrai que la viande est une excellente nourriture, qui rend à l'ouvrier les forces dépensées dans le travail, qui, extrêmement saine, n'altère pas la santé ; il est vrai encore que lorsque le prix du blé est, comme aujourd'hui, très élevé, la viande est, proportionnellement au service rendu, d'un usage moins coûteux que

celui du pain. Mais la première condition de cette économie, c'est que le prix de la viande ne haussera pas par suite de l'augmentation de la consommation ; sinon tout l'avantage disparaît immédiatement.

Or, comment empêcher cette hausse de se produire, si ce n'est en permettant à l'étranger d'amener sur nos marchés l'équivalent de ce surcroît de consommation ? Quoi qu'on fasse, on ne changera pas les habitudes commerciales, on ne fera pas que la rareté n'amène l'élévation des prix, que l'abondance ne les réduise. Conseiller aux populations un usage plus fréquent, plus régulier de la viande, et repousser la suppression du droit, c'est être illogique, à moins toutefois qu'on n'ait voulu simplement écrire une réclame en faveur des propriétaires éleveurs. Si tel a été l'unique but de la Presse, ce n'était pas la peine de faire parade de sentiments philanthropiques.

Ce journal affirmait il y a quelques jours que la hausse des céréales n'avait pas amené de hausse dans le prix de la viande. Nous ignorons ce qui se passe à Paris à cet égard ; mais nous pouvons affirmer que, depuis la crise qui se fait sentir sur les subsistances, le prix de la viande a augmenté à Lyon, ainsi que celui de toutes les denrées. Une chose digne de remarque et qu'il importe de constater, c'est que la consommation n'est pas plus forte. Si le système qui consiste à remplacer le pain par la viande eût été suivi, nous comprendrions cette hausse par les motifs que nous avons expliqués tout-à-l'heure, mais la misère y a mis bon ordre ; tant de gens avaient à peine du pain, qu'ils ne songeaient pas à expérimenter le régime de la viande. Que serait-ce donc si l'on était entré dans cette voie, et à qui demander l'excédant de consommation qui en fut résulté, si ce n'est à l'étranger ?

Tout se réunit donc en faveur de la suppression des droits sur les bestiaux et sur les céréales. Nous attendons avec impatience la présentation du projet du gouvernement ; nous verrons ce que fera la chambre, et comment elle inaugurera sa législation.

On lit dans le Journal du Havre :

La pétition suivante, qui sera adressée aux deux chambres, se couvre en ce moment des signatures du commerce, de la population du Havre et de sa banlieue. Conforme au principe qui a servi de titre à l'Association havraise pour la réforme commerciale par la réduction des droits de douane et des taxes de consommation, elle en est une première application qui ne saurait trouver, quels que soient les motifs sur lesquels on se fonde, aucune objection sérieuse parmi les amis des classes les plus nombreuses et les plus pauvres. Les circonstances actuelles lui donnent un intérêt de plus.

« Messieurs les pairs, Messieurs les députés,

« Nous vous demandons la permission de nous adresser à vous pour solliciter l'introduction permanente, par les frontières de terre et de mer, en franchise d'impôt, ou tout au moins sous des droits fixes les plus modérés, des céréales, des bestiaux, des viandes salées et de toutes les autres denrées alimentaires propres à la subsistance des classes ouvrières.

« Nous jugeons inutile, Messieurs, de vous exposer et de faire valoir auprès de vous les motifs de religion, d'humanité, de justice et enfin d'ordre public qui militent en faveur de l'adoption, par les pouvoirs de l'Etat, d'une telle mesure.

« Nous sommes, avec le plus profond respect, Messieurs les pairs, Messieurs les députés, vos très humbles et très obéissants serviteurs.

« Le Havre, 10 avril 1847. »

Paris, le 13 avril 1847.

(CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE DU CENSEUR.)

Nous avons cru devoir, il y a trois mois, signaler certains

FEUILLETON DU CENSEUR. — 16 AVRIL 1847.

LA PARISIENNE.

(SUITE ET FIN.)

Comme Frédéric s'éloignait, Henriette, calme et froide, quittait le banc où elle s'était assise, en disant à Jules :
 — En vérité, monsieur, voici une scène de comédie jouée fort mal à propos. Vous à mes genoux, menaçant de vous tuer si je ne réponds pas à votre amour, dont je me doutais si peu il y a une heure !... Quels romans lisez-vous donc à Bourges ?
 — Ce ton de persiflage blessa au vif le malheureux Jules ; mais il ne voulut pas abandonner la partie, et, renonçant à son attitude suppliante, il reprit avec une tristesse amère parfaitement jouée :
 — Ah ! madame, est-ce vous que je trouve railleuse à l'aveu d'un amour profond et vrai ? Que sont donc les femmes ? Vous que je croyais sensible et capable de comprendre tous les dévouements et tous les amours, vous êtes froide et cruelle, tandis que j'ai vu Arsène, qu'on accusait de sécheresse et d'égoïsme, écouter, tremblante de bonheur, l'aveu de l'amour de Frédéric !
 — Frédéric !... Oh ! vous vous trompez, monsieur... Il n'aime pas Mlle de Montélimar.
 — Vous seule l'ignorez donc, madame, reprit Jules avec simplicité ; tout le monde vous dira que c'est un mariage arrêté depuis long-temps. Mais pourquoi parler de ceux qui aiment et qui sont heureux, quand vous me refusez à moi le plus faible espoir ?
 Henriette se dirigeait vers le château. Jules marchait près d'elle, et elle ne songea pas une seule fois à interrompre le flux de paroles avec lesquelles il essayait de la convaincre de sa sincérité.
 Lorsque M^{me} de Néroly entra dans les salons, son regard les parcourut rapidement. Arsène venait vers elle, en s'appuyant sur le bras de Frédéric. Henriette et lui n'échangèrent pas un regard.
 — Nous vous cherchions, dit Arsène ; nous pensions qu'il était temps de nous retirer.
 — Oh ! oui, partons... partons, dit la jeune femme ; je suis horriblement fatiguée.
 Un quart-d'heure après, ils montaient en voiture tous les quatre. Hen-

riette recommanda au cocher d'aller aussi vite que possible, parce que la fraîcheur de la nuit la glaçait. Frédéric était en face d'elle. Comme elle avançait la main pour lever la glace, elle rencontra celle de son cousin. Tous deux se retirèrent vivement, et la glace resta baissée. Arsène et Jules seuls soutinrent la conversation, du reste avec beaucoup de verve et de gaieté.

Le lendemain, M^{me} de Néroly ne parut au salon qu'à midi. Elle était fort pâle, et sa tante la gronda doucement de s'être trop fatiguée la veille. Henriette s'en défendit faiblement, puis elle resta silencieuse. Toute cette journée, et sans qu'elle pût s'en rendre compte, Arsène lui témoigna une amitié à laquelle elle ne l'avait point habituée ; elle ne la quitta pas un instant. Quant à Frédéric, aussitôt après le dîner, il sortit et ne rentra que le soir, un peu avant l'heure où l'on se séparait ordinairement. Un voile de tristesse s'était étendu sur cette demeure, où l'on paraissait si heureux la veille. M. et M^{me} de Lormian le sentaient, mais ils en cherchaient vainement la cause.

A dix heures, on se sépara. Henriette rentra chez elle, congédia sa femme de chambre, se renversa dans une bergère, et resta plongée dans une profonde rêverie qui peu à peu amena au bord de ses longs cils noirs une larme, perle brillante qui glissa lentement sur sa joue pâle.

Au même instant, sa fenêtre, qui donnait sur le parc et qui n'était qu'à demi fermée, s'ouvrit brusquement, et un homme tomba à ses pieds. Elle jeta un cri d'effroi, et se leva vivement. Cet homme, c'était Jules du Préau.

— Vous ici, Monsieur ! à cette heure !...
 — Henriette !... pardonnez-moi... Je vous aime, et j'ai juré que vous seriez ma femme.
 — Monsieur, dit la jeune femme d'une voix brève, je n'épouserai jamais un homme que je méprise, et celui qui s'introduit ainsi chez moi, au risque de me déshonorer, celui-là ne peut que m'inspirer du mépris. Sortez, Monsieur !
 — Madame... balbutia Jules tout étourdi.
 — Sortez, vous dis-je ! Pas un mot ! sortez !
 — Mais par où, Madame ? reprit le Lovelace, déconcerté par la fière dignité d'Henriette. Toutes les portes sont fermées.
 — Eh ! Monsieur, par le chemin que vous avez pris pour venir.
 — Mais il était facile pour monter... et pour redescendre...
 — Que m'importe, monsieur ! Partez, ou je sonne et j'appelle tout le monde à mon secours.
 — Mais c'est vous perdre !

— Et voilà ce que vous voulez ?... Mais sachez-le, monsieur, alors que l'on ne voudrait pas croire à mon innocence, alors que tout mon repos à venir serait perdu par votre lâche conduite, vous ne seriez pas encore mon époux. Je préférerais toutes les hontes au malheur de vous être unie.

Jules avait perdu tout-à-fait contenance. Il régagna la fenêtre, redescendit en se tenant au treillage, endommagea tant soit peu ses mains et ses genoux, mais enfin il toucha le sol sans accident sérieux. Au même instant une fenêtre au-dessus de celle d'Henriette se ferma : c'était celle d'Arsène.

Le lendemain matin, lorsque M^{me} de Néroly entra dans le salon, M. et M^{me} de Lormian l'accueillirent d'un air grave et froid. Arsène pinçait ses lèvres minces d'un air scandalisé. Frédéric, qui parlait avec chaleur, s'était tû subitement à l'arrivée de sa cousine.

Henriette jeta autour d'elle un regard surpris.
 — Qu'est-ce donc ? dit-elle. Ma présence ici est-elle si pénible qu'elle glace la parole sur toutes les lèvres ?

Un silence mortel accueillit ces paroles. Henriette se sentit froid au cœur.
 — Pardon, ma tante, reprit-elle en cherchant à donner de l'assurance à sa voix, j'avais cru que, seule au monde, sans parents... sans affections... je trouverais ici une famille et des amis... Je m'étais dit que je pourrais peut-être rester toujours près de vous... Mais j'avais eu tort de juger vos cœurs par le mien... et je pars.

— Mon Dieu ! ma nièce... dit M^{me} de Lormian avec embarras, nous vous regretterons sans doute... et si notre affection vous avait suffi... nous aurions été heureux de vous retenir.

— Si votre affection m'avait suffi ?... répéta Henriette avec surprise.
 — Mais à quoi bon parler de tout cela ? dit Arsène ; notre cousine est libre, elle est veuve, et le veuvage donne tant de privilèges !

— D'ailleurs, vous resterez notre voisine, reprit M^{me} de Lormian enhardie par Arsène, car sans doute vous épousez M. du Préau... Je ne pense pas qu'il vous ait compromise, vous et votre famille, sans être prêt à réparer...

— Qu'a-t-il donc à réparer, ma tante ?
 — Eh ! mais... quand on ouvre sa fenêtre, la nuit, à un homme amoureux, je crois que c'est assez compromettant.

Henriette pâlit et jeta un rapide regard sur Arsène, dont le sourire indiquait assez sa joie de voir, comme elle le disait, démasquer une coquette. Elle eut un moment de souffrance cruelle et presque d'effroi en face de tant de méchanceté, car Arsène, si elle avait vu Jules, avait dû entendre de sa chambre tout ce qui se disait dans celle d'Henriette. M^{me} de Néroly

* Voir le Censeur des 12 et 15 avril.

fonctionnaires de l'ordre administratif et judiciaire, et entre autres M. Roulland, procureur-général à la cour royale de Douai, comme se livrant au plaisir de voyager *gratis* en chemin de fer au moyen de cartes de *passé* qui leur étaient complaisamment délivrées par les compagnies. Deux magistrats de Rouen, M. le premier président et M. le procureur-général, se récrièrent très vivement contre l'articulation de ce fait en ce qu'il pouvait avoir de personnel pour eux, et leurs paroles de blâme furent si sévères contre les fonctionnaires auxquels nos révélations étaient applicables, que l'on pouvait croire que l'abus dénoncé par nous cesserait d'exister. Il n'en est rien cependant, et la preuve s'en est produite hier sur le chemin de Rouen. On venait d'arriver à Colombes, c'est-à-dire à la station où chaque voyageur est tenu de remettre au conducteur du train le billet qui lui a donné droit de prendre place dans le convoi. Un voyageur qui se trouvait dans une voiture de première classe se contenta, au lieu de ce billet qui ne se délivre que contre argent comptant, d'exhiber une carte devant laquelle l'employé du chemin de fer s'inclina respectueusement; c'est que sur cette carte était écrit très lisiblement le nom de M. le préfet de l'Eure. Le nom avait été vu, et comme le porteur de la carte avait pour voisin un homme qui voyageait pour son argent, et qui avait peine à s'expliquer qu'un préfet pût voyager autrement, une discussion assez vive s'engagea sur cet abus, sur ce que la presse avait dit pour le faire cesser, et sur la manière dont M. le premier président et M. le procureur-général de la cour de Rouen l'avaient qualifié. Le porteur de la carte déclara qu'à son avis on avait fait preuve de faiblesse en s'effarouchant des réclamations de quelques journaux, que pour les fonctionnaires c'était un devoir de ne jamais reculer devant la presse, et que, pour son compte, il n'avait jamais autant tenu à son privilège de voyager *gratis* sur les chemins de fer que depuis que les journaux avaient voulu en faire un crime à ceux qui en jouissaient.

Voilà un préfet dans les bons principes, et nous le signalons à M. Duchâtel comme un homme sur lequel il peut compter. Il ne faut pas, du reste, s'étonner de cette fermeté et de cet esprit de résistance; si nous ne nous trompons, le porteur de la carte en question n'était autre que M. Petit de Bantel, ancien préfet de l'Ariège, si célèbre par les fusillades de Foix.

Les journaux judiciaires rapportent que la première chambre de la cour royale de Paris a entériné hier les lettres-patentes qui nomment M. Munoz, époux de la reine Christine, duc de Montmorot. M. l'avocat-général Nouguier, à l'ouverture de l'audience, a fait connaître que, par lettres-patentes du 4^{er} avril 1847, motivées sur le désir exprimé par S. M. de donner un témoignage de sa bienveillance particulière au sieur Augustin-Ferdinand Munoz, né à Tarazona, province de Cuenca, royaume d'Espagne, le 4 mai 1808, « le roi des Français a conféré audit Munoz, duc de Rianzarès, grand d'Espagne de première classe, chevalier de l'ordre de la Toison-d'Or, grand-croix de l'ordre de Charles III, grand-croix de l'ordre de la Légion-d'Honneur, le titre *héréditaire de duc français*, sous la dénomination particulière de *duc de Montmorot*. »

Les armoiries que les lettres-patentes autorisent M. le duc de Montmorot à porter sont de *quatre*, à l'aigle éployée d'argent, chargée en cœur d'une croix de sable.

On sait que Montmorot est tout simplement un petit bourg voisin de l'exploitation des mines de sel de Dieuze, qui appartiennent à la reine Christine, dont le mariage morganatique n'est plus un secret pour personne.

La collation du titre de duc au sieur Munoz a été contre-signée par un ministre. Nous avons par conséquent toute liberté pour en dire notre sentiment. Nous dirons donc, avec une franchise qui répondra très certainement au cri de toutes les consciences honnêtes, qu'il faut remonter bien haut dans notre histoire pour trouver un exemple d'un aussi audacieux défi jeté à la morale publique. Nous dirons qu'il était impossible de mettre plus hardiment sous ses pieds toutes les idées d'honneur, de vertu, de devoir, que la mission d'un gouverneur honnête est de faire respecter; nous dirons que les hommes qui ont nommé M. Munoz grand-croix de l'ordre de la Légion-d'Honneur, et qui viennent de lui conférer le titre

héréditaire de duc de Montmorot, ont porté une coupable atteinte aux principes les plus sacrés de notre société. Les magistrats qui ont eu à entériner les lettres-patentes du nouveau duc français ont dû très certainement rougir et s'affliger de ce qu'on les associait à une semblable dégradation et à un aussi inconcevable oubli de toutes les convenances.

M. Hébert aura, nous l'espérons, à répondre devant la chambre de l'acte scandaleux auquel il vient de se prêter. En attendant, nous protestons, et nous sommes assurés que tous ceux qui ont conservé au fond de leur cœur le sentiment et le respect des mœurs privées et des convenances sociales protesteront avec nous.

M. Crémieux vient de déposer sur le bureau de la chambre une proposition tendant à ce que la liste du jury, qui est actuellement formée par les préfets, soit désormais composée par une commission de membres des conseils-généraux des départements. Cette proposition sera très prochainement soumise à l'examen des bureaux.

On paraît considérer, au Palais, comme certaines, les nominations suivantes :

M. Delapalme, avocat-général à la cour de cassation, deviendrait conseiller à la même cour, en remplacement de M. Chardel, décédé. Il serait remplacé par M. Nouguier, avocat-général à la cour royale de Paris. M. Roulland, procureur-général à Douai, serait appelé aux fonctions d'avocat-général près la cour suprême, que M. Delangle a échangées contre celles de procureur-général. Enfin, on donnerait pour successeur à M. Roulland M. Moulin, avocat-général à la cour de Riom, et qui ne s'est encore fait connaître dans le monde judiciaire que par les services qu'il a rendus en sa qualité de député ministériel.

La Presse fait savoir aujourd'hui qu'elle a reçu de son correspondant de Saint-Petersbourg une lettre qui lui annonce que l'empereur Nicolas, après avoir établi son frère vice-roi à Varsovie, doit se rendre à Stuttgart et de là à Paris. « Nous n'avons pas besoin, ajoute l'organe russe, de dire que l'apparition du souverain de la Russie dans la capitale de la France serait, dans les circonstances présentes, un événement des plus importants. »

On lit dans le Journal de Rouen :

L'instruction judiciaire commencée au sujet de l'événement arrivé dimanche au soir sur le chemin de fer de Paris à Rouen se poursuit activement.

Le mécanicien chargé de diriger la locomotive qui s'est précipitée sur le convoi a été mis en état d'arrestation et déposé à la maison d'arrêt de Bicêtre.

Il paraît résulter de l'information à laquelle les magistrats se sont livrés que c'était pour porter à Rouen une lettre tout-à-fait étrangère au service du chemin de fer que l'on avait expédié avec si peu de soin une locomotive sur la voie ferrée. Cette machine était la locomotive pilote, qui est toujours chauffée, et que l'on tient prête à partir à tout instant dans la gare de Sotheville, pour le cas où un secours quelconque serait nécessaire sur un des points de la ligne.

Voici les noms des trois voyageurs que l'état de leurs blessures a obligés de transporter à l'Hôtel-Dieu :

M. Pierre-Brutus Branque, ex-préposé des douanes, âgé de 52 ans, demeurant à Rouen, rue Saint Sever, n° 79. Il a une fracture à l'omoplate et une forte contusion à la hanche.

M. Philippe François Adam, âgé de 50 ans, serrurier, demeurant à Ois-sel. Il a deux côtes cassées.

L'état de ces deux blessés ne donne pas d'inquiétudes.

Enfin, la personne qui a reçu les blessures les plus graves est M^{me} Henriette-Cécile Debeuf, née Disson, âgée de 32 ans, et demeurant à Paris, rue des Vieux-Augustins, n° 42. Cette malheureuse jeune femme, qui venait à Rouen voir sa famille, a une fracture très grave à la jambe gauche, de fortes contusions à la jambe droite, des plaies profondes à la tête et les os du nez brisés. Elle a eu, pendant la nuit de dimanche à lundi et pendant toute la journée d'hier, de fréquents vomissements de sang.

Chambre des Députés.

Fin de la séance du 12 avril.

M. D'HAUBERSAERT propose de dire : « Les cautionnements pourront être rendus. »

Le ministre et la commission adhèrent à l'amendement. M. LUNEAU : Tout le monde, à l'exception de M. le ministre des travaux publics, sait que la compagnie de Lyon a l'intention de mettre le marché au poing au gouvernement. (Rumeurs prolongées.) Dans cette situation, le gouvernement doit-il se dessaisir de ses garan-

ties ? Il est permis d'avoir quelques doutes à cet égard, et, pour ma part, je ne saurais trop remercier l'honorable M. d'Haubersaert d'avoir introduit nements, engagera la responsabilité des ministres, si toutes les précautions n'ont pas été prises pour garantir les intérêts de l'Etat.

M. GARNIER-PAGES : Je désirerais adresser une interpellation à M. le ministre des finances. L'intérêt des bons du trésor vient d'être porté à cinq pour cent, sans doute à cause des besoins de l'Etat. Je prie M. le ministre de nous dire comment il peut, dans cette situation, consentir à un projet de loi dont le résultat doit être de diminuer les ressources du trésor.

M. LACAVE-LAPAGNE, ministre des finances : Il importe à l'intérêt public que les travaux des chemins de fer ne soient pas suspendus. Sans suspendre même les travaux exécutés par le gouvernement, mais nous n'en sommes pas là; depuis le paiement du semestre, les encaissements du trésor augmentent chaque jour.

Mais notre devoir n'est pas seulement de nous préoccuper du moment présent, nous devons aussi porter nos prévisions sur l'avenir; il y a encore incertitude sur ce qui peut arriver de la prochaine récolte. (Interruption à gauche.) Je ne sais si les honorables membres qui m'interrompent peuvent répondre de ce que sera la récolte prochaine. Quant à moi, je ne le sais pas, et le plus prudent est de se préoccuper de l'avenir.

Or, j'ai désiré faire le moins possible d'emprunts dont les échéances coïncideraient avec le moment de la récolte. Les bons à six mois avaient cette coïncidence, ceux à un an viennent long-temps après; c'est pour cela que j'ai cru devoir prendre des mesures non seulement pour augmenter les encaissements du trésor, mais encore pour répartir les échéances au-delà de l'époque où la situation sera encore douteuse.

M. BENOIT FOULD : Le 6 mars, M. le ministre des finances a dit qu'il avait 45 millions dans ses caisses et dans celles de la Banque; il a ajouté : Depuis le 1^{er} mars, les versements ont été d'un million par jour; j'aurais pu au besoin m'en passer.

C'est, messieurs, par de pareilles paroles, qu'on est obligé de démentir un mois après, qu'on répand la perturbation partout.

Il y a quelques jours, le trésor n'avait plus à la Banque que cinq millions.

Comment cet encaisse s'est-il relevé? Par des moyens que je blâme. La chambre syndicale des agents de change doit toujours avoir un capital de trois millions disponible; on lui a demandé un million... (Bruit.)

M. le ministre des finances s'est fait donner un million. M. LE MINISTRE DES FINANCES : J'ai eu connaissance que la chambre syndicale des agents de change avait l'intention de faire un placement en bons royaux; voilà tout.

M. FOULD : On sait comment les choses se passent. Un ministre des finances est trop haut placé pour pouvoir aller dire à la chambre syndicale : J'ai besoin d'un million, donnez-le-moi. Mais on se livre à des insinuations; on dit : Si vous faisiez tel placement, vous rendriez service au trésor. Eh bien ! selon moi, ce sont des moyens honteux... (Exclamations.—Plusieurs voix : A l'ordre ! à l'ordre !)

L'article du projet de loi est mis aux voix, avec la modification proposée par M. d'Haubersaert; il est adopté.

M. LE PRÉSIDENT : La parole est à M. le ministre de l'instruction publique pour une communication du gouvernement. (Mouvement d'attention.)

M. DE SALVANDY, ministre de l'instruction publique : J'ai l'honneur de présenter à la chambre un projet de loi relatif à l'instruction primaire. Ce projet de loi, qui contient plusieurs dispositions sur les pensions de retraite des instituteurs, se compose d'un grand nombre d'articles. Je demande à la chambre la permission de le déposer sur le bureau de M. le président sans en donner lecture.

M. le ministre dépose ce projet de loi et continue : J'ai l'honneur de présenter un autre projet de loi relatif à la liberté d'enseignement en ce qui touche l'instruction secondaire. J'en vais donner lecture à la chambre.

Plusieurs voix : Et l'exposé des motifs!

M. DE SALVANDY : Il est si long que je ne pourrais pas le lire. On procède au scrutin sur le projet de loi relatif aux cautionnements des chemins de fer, qui est adopté par 215 voix contre 27.

La séance est levée.

(Correspondance particulière du Courrier.)

Séance du 13 avril.

PRÉSIDENCE DE M. SAUZET.

La séance est ouverte à deux heures et quart.

Le procès-verbal est adopté.

M. C. BACOT présente une pétition relative aux travaux de la Loire nécessités par les dernières inondations.

M. MÉCHAIN, député de Niort, demande un congé pour rétablir sa santé. — Accordé.

M. ALLARD, député réélu à Parthenay, est admis sur le rapport de M. RESSIGEAUX.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à abaisser à 250 fr. la moindre coupure des billets de la Banque de France.

M. CLAPPIER (des Bouches-du-Rhône) a la parole contre le projet. (La commission abaisse la moindre coupure au chiffre de 200 fr.) Le capital circulant du pays est une portion notable de sa richesse; mais en aidant à la production, il ne produit pas lui-même. Une nation a toujours intérêt à diminuer son capital circulant pour lui donner un emploi plus productif. Le billet de banque se substitue au métal, qui constitue un capital circulant dispendieux. Le papier, qui coûte infiniment moins, est plus commode. C'est l'opinion d'Adam Smith et de Ricardo. Mais il ne faut pas trop réduire le prix représenté par le billet de banque; autrement, le niveau des écus s'abaisse d'autant. C'est ainsi que les Etats-Unis, en abaissant les billets

éprouvait une mortelle angoisse; elle n'osait regarder Frédéric, dans la crainte de trouver dans son regard l'indifférence ou le mépris.

— Ainsi, dit-elle d'une voix altérée, vous m'avez tous condamnée sans m'entendre... et parce qu'un fou a poussé l'audace jusqu'à escalader la nuit mon balcon, on n'hésite pas à me croire coupable.

— Mais, ma chère dame, reprit Arsène, un homme n'est jamais si audacieux lorsqu'il n'est pas encouragé. Escalader un balcon !...

— On n'a jamais escaladé le vôtre, dit vivement Henriette, j'en suis certaine... Tout dépend des localités... Quand les portes sont ouvertes...

— Que voulez-vous dire ? balbutia Arsène consternée.

— Rien... rien... Ah ! vous me feriez méchante aussi, moi !... Je ne veux point accuser... je ne songe qu'à me défendre.

Puis, s'approchant d'une table où se trouvaient de l'encre et du papier, elle traça rapidement ces mots :

« Je suis seule au salon; il faut que je vous parle à l'instant même. Venez, je vous attends. »

Elle sonna. Joseph parut.

— Que faites-vous ? demanda M^{me} de Lormian.

— Vous le saurez tout-à-l'heure, ma tante. Joseph, portez cette lettre à M. du Préau. S'il vous interroge, dites-lui que toute la famille est allée visiter les moulins, et que je suis seule ici. Hâtez-vous.

M. et M^{me} de Lormian échangèrent un regard surpris. Arsène paraissait embarrassée. Frédéric, qui était à bout de forces et qui ne voulait pas voir Jules, se leva pour sortir.

— Restez, mon cousin, dit Henriette, je vous en supplie. Ma tante a dit qu'il fallait un mariage pour sauver mon honneur... et il faut que tout le monde soit là quand M. du Préau viendra.

Frédéric retomba assis et comme écrasé sous le poids de sa souffrance.

Henriette, qui l'avait observé fortivement, parut respirer plus librement et attendit en silence l'arrivée de Jules.

En effet, celui-ci ne tarda pas à paraître, le front tout radieux d'espoir; mais il s'arrêta stupéfait en voyant toute la famille réunie.

— Approchez, monsieur, dit M^{me} de Nérily avec froideur, et répondez franchement. Depuis deux mois que je suis ici, vous avez été pour moi aimable et empressé. N'est-ce pas, monsieur ?

— Madame... certainement... c'était si naturel...

— Bien, Monsieur, bien. Depuis quinze jours vous avez été plus explicite, et vous avez cherché à me faire croire à un amour violent. N'est-ce pas, monsieur ?

Le ton d'Henriette était si sévère et si digne que Jules, ne sachant pas où elle voulait en venir, balbutia encore.

— Mais cet amour, madame, ne pouvait vous offenser.

— Non, monsieur; mais alors je vous fis entendre que pour renoncer à mon vœu, pour me marier, il faudrait que mon cœur fût dominé par un amour profond, et je mis tous mes soins à vous prouver que je ne vous aimais pas. Est-ce vrai, monsieur ?

— Malheureusement... oui, madame.

Arsène se mordait les lèvres jusqu'au sang. Frédéric avait relevé la tête.

— Avant-hier, pendant le bal, continua M^{me} de Nérily, vous vous êtes jeté à mes pieds, et je suis restée inflexible. Cependant, cette nuit, sans autre encouragement que votre audace, vous avez escaladé mon balcon, vous êtes resté près de moi cinq minutes pour m'entendre vous dire que je ne vous aimais pas, qu'une telle audace ne vous obtiendrait que mon mépris, et que si vous ne repartiez à l'instant même, je sonnerais et vous ferais chasser par mes valets.

— Madame... murmura Jules confus.

— Mais tout cela est-il vrai ? Répondez donc, monsieur !

— Oui, oui, madame !

— Eh bien ! monsieur, quelqu'un vous a vu sortir. Cette personne a dû entendre chacune de mes paroles, mais sa mémoire l'a trahie; elle ne se rappelle que vous avoir vu. Tout le monde ici me croit coupable et demande si vous êtes prêt à m'offrir la réparation que j'ai le droit d'exiger.

— Ah ! Madame, vous savez si c'est le plus ardent de mes vœux. C'est à genoux que je voudrais vous demander pardon de mon offense; j'étais fou !... Par pitié, oubliez mes torts, et que toute ma vie soit employée à les réparer.

— Ainsi, Monsieur, vous consentez à un mariage...

— Qui fera mon bonheur !

Henriette releva fièrement la tête.

— Merci, Monsieur du Préau, merci de votre franchise, merci de votre offre... Mais je vous ai dit hier que je n'épouserais jamais l'homme qui n'avait pas craint d'employer un tel moyen pour m'obtenir.

— Ah ! Madame, vous reviendrez de cette décision.

— Jamais, Monsieur. Maintenant je ne vous retiens plus.

La situation de Jules était fort embarrassante; le salut d'ancien d'Henriette lui ordonnait de se retirer, et c'est ce qu'il fit d'un air confus.

— Ah ! pardon, ma chère Henriette, s'écria M^{me} de Lormian en venant l'embrasser, pardon mille fois d'avoir pu te soupçonner un seul instant.

— Ma bonne tante, je pardonne à ceux qui ont voulu me faire tant de mal. Ils souffraient sans doute, et les malheureux sont... sourds, quand ils ne sont pas aveugles. Je pars, et je ne me souviendrai que de vos bontés et de votre amitié pour moi.

— Eh ! pourquoi partiriez-vous, ma nièce ? s'écria M. de Lormian, en venant prendre les mains d'Henriette.

— Ma cousine, dit Frédéric tremblant d'émotion, vous aviez espéré, disiez-vous tout-à-l'heure, ne nous quitter jamais... Voulez-vous donc nous ravir tout notre bonheur ? Où trouverez-vous des cœurs plus dévoués ?

— Restez, Madame, dit Arsène avec une colère concentrée, vous feriez trop de malheureux !... C'est moi qui partirai demain.

Puis, faisant un salut cérémonieux et froid, elle sortit du salon.

Henriette se tourna vers Frédéric, en disant avec un reste d'inquiétude :

— Que signifie ce départ ? M^{lle} de Montélimar n'était-elle pas votre fiancée ?

— Ma fiancée !... Henriette, n'avez-vous donc pas lu dans mon cœur !... Ne savez-vous que si vous aviez aimé Jules, si vous l'aviez épousé... je serais mort de désespoir ?

— Ah ! je le voyais bien, moi, dit la bonne M^{me} de Lormian.

— Mais alors pourquoi ne pas parler ? reprit Henriette avec un adorable sourire.

— Jules m'avait dit de me défier des Parisiennes, et qu'elles étaient menteuses et perfides.

— Et Arsène, ajouta M. de Lormian, les disait coquettes, capricieuses, prodigieuses et fausses.

— Et votre avis, maintenant, mon oncle ?

— Mon avis est qu'elles sont bonnes comme les anges.

— Et qu'il faut les adorer, dit Frédéric aux genoux d'Henriette dont il baisait les jolies mains.

— Eh bien ! oui, je reste, dit la charmante femme, ne fût-ce que pour réhabiliter complètement les femmes de Paris.

Le lendemain matin, Henriette se promenait dans le parc, appuyée sur le bras de Frédéric.

— Si vous saviez tout ce que je souffrais, disait l'amoureux jeune homme, quand Jules venait interrompre nos entretiens ! Vous m'abandonniez si vite pour vous occuper de lui !

— Quand nos cœurs s'entendaient si bien, Frédéric, qu'aurait-il compris, dites ? Il me fallait bien prendre son langage et le mettre en tiers dans nos douces causeries. C'eût été profaner tout ce qu'il y avait de bon dans nos âmes.

— Vous m'aimez donc, Henriette !... disait Frédéric fou de bonheur en pressant le bras d'Henriette.

— Si je l'aime !... il le demande encore !...

Arsène les vit passer sous ses fenêtres au moment où la vieille Marguerite fermait ses malles.

— Dépêchez-vous, s'écria-t-elle, car j'ai hâte de partir. Qu'on dise donc que j'avais tort de haïr les Parisiennes !

CLÉMENTINE LALIRE.

connu en foire que dans la haute aristocratie. M. Martin fils n'étant pas député doit reprendre le nom modeste de son père et de son grand-père, ce procureur par excellence, qui, sur ses états de frais, portait quelquefois des articles ainsi conçus : Pour avoir pensé à l'affaire, 25, 30, 40 ou 50 fr., suivant l'importance de l'affaire. Quand on a des aïeux aussi illustres, on peut bien se contenter de s'appeler Martin tout court. M. Ernest Martin a d'ailleurs aujourd'hui une couronne de comte pour se consoler de ce que son nom de famille peut avoir de roturier.

—Le Sun du 9 avril annonce que le bâtiment de Guild-Hall (hôtel-de-ville de Londres), situé dans la Cité, a failli devenir entièrement la proie des flammes. On a pu éteindre cependant l'incendie qui avait commencé dans les caves.

— On écrit de Condom que le conseil de discipline de l'ordre des avocats de cette ville vient de donner sa démission, et que le barreau, convoqué pour constituer un nouveau conseil, n'a mis dans l'urne du scrutin que des billets blancs. Ces deux mesures ont eu pour cause la cassation par la cour royale d'une décision du conseil de discipline qui condamnait un des membres du barreau à la réprimande.

QUELQUES EXPÉRIENCES A FAIRE EN AGRICULTURE. — Bien des productions étrangères pourraient réussir en France. Parmi ces productions, d'après M. Dumont, le zèbre pourrait devenir une bête de somme et de trait plus forte que l'âne; on aurait dans le tapir une nouvelle viande de boucherie et un nouvel objet de commerce, attendu que le cuir de cet animal vaut mieux que celui du bœuf.

Parmi les viandes bonnes à manger et très saines, on connaît encore le pécari, espèce de cochon; le cariacou, qui diffère peu du chevreuil; le paca, un des meilleurs gibiers de l'Amérique; l'agouti, qu'on a comparé au lièvre; l'akouchi, au lapin; le tatou, dont la chair est aussi bonne que celle du cochon de lait: tous animaux qui pourraient très bien s'acclimater en France.

Parmi les oiseaux, nous nous bornerons à citer l'outarde, la canepetière, le rouge, le pilet, le faisan de montagne, le coq de bruyère, la tadorne, le marail, l'agania, oiseau non moins curieux qu'utile, et le phalosome, qui vivent partout.

Parmi les poissons, il en est peu de meilleurs que l'ombre-chevalier, qui ne se trouve que dans le lac de Genève, et le lavaret, qui vit dans le lac du Bourget.

Enfin, aujourd'hui que l'on connaît 40,000 espèces de plantes, il n'est pas possible qu'il n'y en ait beaucoup dont la société ne puisse tirer parti.

Sans nous arrêter ici aux plantes médicinales, nous citerons le *tetragonia expansa*, plante tout à la fois alimentaire et antiscorbutique; le litchi, le ramboutan, le mangoustan de l'Inde et de la Chine, dont les fruits sont si agréables; l'arbre à pain, le nélier du Japon, le noyer-pacancier, la patate du Mexique, l'aracacha de la Nouvelle-Grenade, etc., etc. Mille autres plantes encore pourraient fort bien s'acclimater et suppléer à celles dont la dégénérescence rend désormais l'alimentation douteuse.

— Un conseil de guerre maritime s'est réuni à Brest le 6 de ce mois pour juger M. d'Alteyrac, lieutenant de vaisseau, commandant le bâtiment à vapeur *l'Eridan*, qui s'est perdu, le 28 août dernier, à la Guyane, dans une visite aux établissements français de la rivière de l'Oyapock.

M. d'Alteyrac a été honorablement acquitté, et sa conduite dans cette malheureuse circonstance a reçu l'approbation du conseil.

Nouvelles Etrangères.

PRUSSE.

C'est le 11 avril que le roi de Prusse a dû ouvrir la nouvelle diète du royaume.

On assure que l'une des communications qui seront faites à la

diète sera relative à la censure. On dit qu'il n'y aura plus de censeurs.

GALLICIE.

On écrit des frontières de la Gallicie, le 31 mars, au *Journal allemand de Francfort*:

« Lundi dernier 29, il y a eu à Lemberg une alarme au sujet d'une nouvelle conspiration contre tous les Allemands. On répandait le bruit absurde que toutes les fontaines avaient été empoisonnées. Le gouverneur de Posen a fait annoncer, à ce sujet, que la régence de Lemberg avait pris les mesures militaires nécessaires. On a renforcé considérablement les gardes près des magasins à poudre, et ce qui a le plus excité l'étonnement, ce sont les gardes militaires placés près des fontaines. Les bruits les plus inquiétants s'accréditent d'autant plus que les mesures de précaution continuent. La disette générale et par suite la liberté des vivres va en augmentant. »

ITALIE.

Dans les environs de Bologne, d'après la *Gazette d'Augsbourg*, 2,000 paysans employés à la culture des champs de riz se seraient coalisés pour obtenir une augmentation de salaire, et auraient marché en masse sur la ville. Les dragons pontificaux les auraient arrêtés en route, en auraient sabré ou fait prisonniers quelques-uns et auraient dispersés les autres.

Il serait question de la retraite du cardinal Gizzi, que le mauvais état de sa santé empêcherait de rester aux affaires.

ÉTATS-UNIS.

Le *Courrier des Etats-Unis* du 13 mars, qui vient d'arriver de New-York, dément par les lignes suivantes la nouvelle de la victoire remportée par Taylor sur les troupes de Santa-Anna:

« Les journaux de la Nouvelle-Orléans du 4 mars, dit-il, ont mis en relief l'inexactitude des rapports du *Della*, en établissant que des lettres de dates plus récentes n'en faisaient nulle mention. Mais il y a quelque chose de plus concluant que tout cela.

» Le *North-American* de Philadelphie d'hier matin annonce que le général Cass, arrivé la veille de Baltimore, a appris de la bouche de Buchanan que les dépêches du général Taylor reçues à Washington, et de trente-six heures postérieures à la prétendue bataille, ne contenaient pas un mot à ce sujet. »

Le Gérant responsable, B. MURAT.

Les artistes et les gens du monde parisien ont pris sous leur patronage le magasin que M. TAHAN, fabricant, fournisseur du roi, a ouvert à Paris, rue de la Paix, au coin du boulevard.

Les nécessaires de voyage, les caves à liqueurs, les coffrets à bijoux de toute espèce, les petites tables à ouvrage formant la collection des présents les plus à la mode, qui se donnent à l'occasion de fêtes, de mariage et de baptême, ces objets, exécutés par M. Tahan, ont toujours un cachet de goût et de distinction qui, réuni aux avantages de prix qu'un fabricant peut seul offrir, lui ont assuré la vogue.

M. Chevalier et M. Gondard, qui à Lyon sont connus pour les articles de première nouveauté, reçoivent les produits de cette maison et les livrent marqués de son nom au même prix qu'à Paris.

AVIS. La MÈNAGERIE qui se trouve en ce moment au bout du pont Lafayette, cours Bourbon, vient d'être augmentée de deux lions, d'une hyène et d'autres animaux. Malgré cette augmentation, les prix des places sont toujours les mêmes, et c'est tous les jours, à quatre heures du soir, que l'on distribue la nourriture à tous les animaux, et M^{me} POISSON a la témérité d'entrer dans la cage du lion, dans celles du tigre et de l'hyène, avant qu'ils aient pris leur nourriture, chose extraordinaire; car Van-Amburgh, Carter et Martin n'entraient jamais dans les cages de leurs animaux féroces qu'après qu'ils avaient pris leur repas.

COLISÉE. TROUPE DES FRÈRES LALANNE, premiers sujets équestres du *Cirque-National* de Paris. Aujourd'hui jeudi 15 avril. — Le Carrousel. — Les Chars. — La scène de M. et M^{me} Denis (redemandée). — Zanetta. — L'affiche donnera le détail.

MAGNÉTISME. SALLE DE L'HOTEL DU NORD. — Vendredi du soir, rue Lafont, n. 4, M. Ch. Lafontaine donnera une dernière séance de magnétisme dans laquelle il produira sur une jeune fille de Lyon les phénomènes physiques et l'extase par la musique.

Il essaiera de faire entendre des sourds-muets de Lyon, et il en présentera qu'il a déjà fait entendre.

PRIX DU BILLET: 3 FRANCS.

On peut se procurer à l'avance des billets chez M. Savy, libraire, place Louis-le-Grand, n. 14, et chez M. Lafontaine, hôtel du Nord.

Bulletin de la Bourse de Paris du 13 avril 1847.

Avant l'ouverture, le 5 0/0 a été fait à 77 65 et 77 80, et il a ouvert au parquet à 77 75. Il est monté d'abord graduellement à 78 f., puis il est retombé en quelques instants à 77 75. Cette réaction, fondée sur le seul bruit que les fonds anglais étaient arrivés avec une nouvelle baisse de 1/8 0/0, n'a eu qu'une très courte durée, et le 5 0/0 est remonté à 77 95; cours auquel il a fermé au parquet. Dans la coulisse, il est resté demandé à 78.

Trois pour cent.....	77 80	Versailles (rive droite).....	355
Quatre pour cent.....	»	— (rive gauche).....	215
Quatre et demi pour cent.....	»	Paris à Orléans.....	1222 50
Cinq pour cent.....	115 75	Paris à Rouen.....	877 50
Emprunt de 1844.....	»	Rouen au Havre.....	665
Pris pour cent belge.....	»	Avignon à Marseille.....	772 50
Quatre 1/2 p. 0/0 belge.....	95 1/4	Strasbourg à Bâle.....	190
Cinq pour cent belge.....	»	Orléans à Vierzon.....	560
Cinq pour cent napolitain.....	»	Orléans à Bordeaux.....	510
Récépissés Rothschild.....	102 25	Amiens à Boulogne.....	»
Cinq pour cent romain.....	101 7/8	Montereau à Troyes.....	300
Trois pour cent espagnol.....	»	Chemin du Nord.....	621 25
Banque de France.....	3240	Dieppe et Fécamp.....	315
Comptoir d'Escompte.....	1120	Paris à Strasbourg.....	427 50
Banque belge.....	»	Tours à Nantes.....	430
Caisse Lafitte.....	1177 50	Paris à Lyon.....	431 25
Obligations de Paris.....	1505	Lyon à Avignon.....	»
CHEMINS DE FER.		Bordeaux à Cette.....	»
Saint-Germain.....	»	Bordeaux à la Teste.....	»

Bourse de Lyon d'aujourd'hui 15 avril.

CHEMINS DE FER.	COMPTANT.		LIQ. COURANTE.		LIQ. PROCHAINE.	
	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.	1 ^{er} cours.	dernier cours.
Paris à Orléans.....	»	»	1222 50	1222 50	1221 25	1222 50
prime d. 10.....	»	»	»	»	1228 75	»
Paris à Rouen.....	»	»	875	876 25	878 75	876 25
prime d. 10.....	»	»	»	»	»	»
Avignon à Marseille.....	»	»	770	771 25	768 75	770
prime d. 10.....	»	»	»	»	781 25	»
Orléans à Vierzon.....	»	»	560	»	»	»
prime d. 10.....	»	»	»	»	»	»
Chemin du Nord.....	»	»	620	621 25	621 25	621 25
prime d. 10.....	»	»	»	»	625	»
Paris à Lyon.....	»	»	430	430	432 50	430
prime d. 10.....	»	»	»	»	435	435
Bordeaux à Orléans.....	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.....	»	»	»	»	»	»
Nîmes à Montpellier.....	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.....	»	»	»	»	»	»
Rouen au Havre.....	»	»	»	»	»	»
prime d. 10.....	»	»	»	»	»	»

Librairie scientifique et médicale de CHARLES SAVY jeune, place Louis-le-Grand, 4.

NOUVELLES PUBLICATIONS.

L'ART DE MAGNÉTISER, ou le Magnétisme animal considéré sous le point de vue théorique, pratique ou thérapeutique; par Ch. LAFONTAINE. — On trouvera dans la même librairie tous les ouvrages sur le magnétisme.

SOUS PRESSE POUR PARAITRE LE 20 AVRIL COURANT:

Le 3^e volume de **L'HISTOIRE DE LYON**, par MORIN, comprenant le siège de Lyon. — Un volume in-8°. — Les trois volumes parus, prix: 21 f. (7729)

LIBRAIRIE ANCIENNE,

Quai de l'Hôpital, 116.

Fonds bien achalandé et bien situé à vendre actuellement pour cause de départ. S'y adresser. (430)

A VENDRE à des conditions avantageuses, fonds de café et de chambres garnies, situé dans le quartier du commerce. S'adresser, de midi à deux heures, au Bureau d'Agence, place de l'Herberie, 5, au 2^e. (431)

Bureau d'affaires et d'écritures de M. Barbollat, rue de l'Arbre-Sec, 15, au 1^{er}.

A VENDRE plusieurs propriétés de revenu et d'agrément à la ville et à la campagne, et grand nombre de fonds de commerce de toutes professions.

Un fonds de café-auberge. — Prix très modéré.

Plusieurs bons fonds: hôtels, cafés, restaurants, auberges, cabarets, vinaigres, épiceries, merceries, boulangeries, charcuteries, nouveautés, passementeries, etc., etc.

Meubles pour hôtel à vendre.

A LOUER près des Terreaux, un magasin propice pour restaurant ou café. (389)

ON DEMANDE plusieurs billards d'occasion à acheter.

AVIS. Une maison de commerce demande des voyageurs pour la représenter. Appointements fixes et bonnes remises. On exige une bonne tenue. — S'adresser à M. Honoré, de neuf heures du matin à onze heures, rue Saint-Dominique, 14, chez le pelletier. (21)

A VENDRE Un Fonds de Restaurant bien achalandé, avec dix-huit pensionnaires et une jolie position; il y a un petit salon indépendant de la grande salle. S'adresser à M. Duret, marbrier, cours Bourbon, n° 30, à la Guillotière, près le pont Lafayette. (403)

CABINET DE LECTURE à vendre composé de 5,000 volumes, situé dans un bon quartier; magasin et logement très bien agencés. Prix..... 4,000 fr. On donnera des facilités pour le paiement, moyennant sûreté. (2190)

S'adresser, pour les renseignements, chez MM. Guilbert et Dorier, rue Puits-Gaillot, 3, à Lyon.

AVIS. Un portefeuille-serviette, d'environ 30 centimètres de longueur sur 13 de largeur, contenant divers papiers sans valeur pour celui qui les a trouvés, a été perdu le 14 courant, à onze heures du matin, dans le trajet de la place des Terreaux à la place Saint-Laurent, par la rue de la Boucherie, le pont de la Feuillée, le quai de Bondy. On est prié de le rapporter au concierge de la maison n. 4, place Saint-Laurent. Il y aura récompense. (432)

PATE PECTORALE

De Mou de Veau.

Elle calme les quintes de toux; elle convient dans les rhumes, catarrhes, oppressions, maux de gorge, éteintes de voix.

Le prix de la boîte de 130 grammes est de 1 f. 20 c.

Pharmacie Macors et Guilleminet, rue Saint-Jean, 30, à Lyon. (5418)

CAPSULES de RAQUIN

AU BAUME DE COPAHU PUR SANS ODEUR NI SAVEUR

Approuvées et reconnues à l'unanimité par l'ACADEMIE DE MEDECINE comme inférieures aux capsules Mothes et à tous les autres remèdes qu'ils soient, pour la prompte et sûre guérison des maladies secrètes, écoulements récents ou chroniques, fleurs blanches, etc. A Paris, rue Mignon, n. 2, et dans toutes les bonnes pharmacies. (4621)

Dépôt chez M. VERNET, place des Terreaux n. 13.

Pharmacie à Lyon.—Rue Palais-Grillet, n° 23. DÉPURATIF DU SANG.

sirop végétal de salsepareille et de séné,

POUR LA

GUÉRISON DES MALADIES SECRÈTES

NOUVELLES OU ANCIENNES,

Dartres, gales rentrées, rougeurs à la peau, ulcères, écoulements, fleurs ou pertes blanches les plus rebelles, affections rachitiques, rhumatismales, et de toute acréte ou vice du sang et des humeurs.

Le traitement est prompt et aisé à suivre en secret ou en voyage; il n'apporte aucun dérangement dans les occupations journalières, et n'exige pas un régime trop austère. On fait des envois. (Affranchir et joindre un mandat sur la poste.)

Prix: 5 fr. le flacon. (4495)

COMPAGNIE DES MINES DE LA LOIRE.

TABLEAU des obligations de la Compagnie des Mines de la Loire désignées par le tirage au sort qui a eu lieu lors de l'assemblée générale des Actionnaires, le 31 mars dernier, pour être remboursées le 1^{er} février 1848.

Tirage de cent douze obligations de l'emprunt de 5,606,250 f.

Nos 24, 28, 46, 57, 58, 89, 93, 98, 128, 133, 208, 253, 266, 385, 415, 416, 423, 424, 425, 521, 523, 552, 577, 623, 624, 803, 806, 859, 860, 1057, 1066, 1069, 1226, 1231, 1251, 1274, 1275, 1281, 1307, 1381, 1400, 1437, 1438, 1551, 1576, 1606, 1651, 1691, 1703, 1777, 1780, 1788, 1943, 1962, 1963, 2022, 2119, 2144, 2179, 2182, 2185, 2193, 2200, 2229, 2241, 2257, 2266, 2326, 2366, 2393, 2413, 2451, 2638, 2746, 2754, 2761, 2782, 2840, 2848, 2888, 2889, 2898, 2989, 2997, 3021, 3044, 3127, 3211, 3267, 3531, 3559, 3567, 3798, 3992, 4039, 4103, 4138, 4162, 4213, 4226, 4256, 4293, 4308, 4356, 4367, 4370, 4404, 4410, 4411, 4412, 4422, 4464.

Tirage de dix-huit obligations de l'émission de 1847.

4624, 4682, 4719, 4727, 4770, 4778, 4829, 4833, 4843, 4880, 4891, 4983, 5057, 5097, 5143, 5144, 5145, 5185. (2193)

A VENDRE dans le quartier des Terreaux, un Fonds de Café bien achalandé. — Prix: 3,000 fr.

S'adresser au café Phily; cours de Broesses, 6, à la Guillotière. (416)

A VENDRE OU A LOUER pour cause de décès.

L'hôtel de la Pyramide, bien achalandé, ayant une très bonne clientèle, et jouissant de la meilleure position pour auberge et café.

S'adresser à M. Duchamp, place de la Pyramide, à Vaise, faubourg de Lyon. On donnera toutes les facilités pour le paiement. (406)

BATEAUX A VAPEUR DE LA SAONE.

SERVICE D'ÉTÉ A DATER DU 1^{er} AVRIL.

Départs tous les jours du quai de la Peyrolle; Pour CHALON et route, à 5 heures et à 6 heures du matin.

Pour MACON et route, à 1 heure du soir. (2730)

LYON.—IMPRIMERIE DE BOURS VILS. Rue de la Poulallerie, 19.